

# JUDO CLUB

## NEUFCHATEAU-CHATENOIS-LIFFOL LE GRAND

### Chèr(e)s licencié(e)s

Le Club a le plaisir de vous accueillir dans une association qui se développe et se professionnalise au fur et à mesure du temps.

Preuve en est, avec l'intégration au JCNC du club de Liffol le Grand depuis 2023, *nous vous donnons l'opportunité de pouvoir vous entraîner dans 3 Dojos appartenant au JCNC*

Le comité et moi même vous souhaitent une belle saison 2024/2025 en notre compagnie et vous souhaitent la bienvenue

## HORAIRES DE NEUFCHATEAU

### JUDO / TAÏSO / TAÏSO CROSS TRAINING

- **Lundi**  
de 19h15 à 20h15 (Taïso)  
de 20h20 à 21h00 (Taïso Cross Training)
- **Jeudi**  
de 10h30 à 11h30 (Judo handisport)  
de 19h15 à 20h30 (Taïso)
- **Mercredi**  
de 11h00 à 11h45 (Eveil Motricité 2/3 ans)  
de 14h30 à 15h30 (Baby judo 4 - 5 ans)  
de 18h à 20h00 (Cours Compétition)
- **Mardi et Vendredi**  
de 17h30 à 18h45 (6 - 9 ans)  
de 18h45 à 20h00 (10 - 13 ans)  
de 20h00 à 22h00 (14 et plus)
- **Samedi**  
de 09h30 à 10h15 (Eveil Motricité 2/3 ans)



Cordialement,  
Rémi BERNARDO

**Président**

**Manager**

Rémi BERNARDO

0784913035

**Vice Président**

Bruno LOUIS

0684859352

**Vice Président**

Virgil CAZIN

**Entraîneur**

Marc LOUIS

Adrien MULLER

José SANTAMARIA

## HORAIRES DE CHATENOIS

### JUDO / TAISO / TAÏSO CROSS TRAINING

- **Lundi et Jeudi**  
de 17h30 à 18h45 (6 - 9 ans)  
de 18h45 à 20h00 (10 ans et plus)
- **Mardi et Vendredi**  
de 19h15 à 20h15 (taïso)
- **Mardi**  
de 20h20 à 21h00 (Taïso Cross Training)
- **Mercredi**  
de 09h30 à 10h15 (Eveil Motricité 2/3 ans)  
de 11h00 à 12h00 (Baby judo 4 - 5 ans)

## HORAIRES DE LIFFOL LE GRAND

### JUDO ET TAISO

- **Mercredi**  
de 16h00 à 17h00 (baby judo 4 - 5 ans)  
de 17h15 à 18h30 (6 - 13 ans)
- **Mercredi**  
de 10h30 à 11h30 (Judo handisport)  
de 19h15 à 20h15 (Taïso)
- **Samedi**  
de 10h45 à 11h45 (Taïso)

[judoclubneufchateau@gmail.com](mailto:judoclubneufchateau@gmail.com)  
[www.judoclub-neufchateau.fr](http://www.judoclub-neufchateau.fr)



# DOCUMENTS A FOURNIR

Le plus rapidement possible

## LISTING

- - Dater et signer le règlement intérieur
- - Bulletin d'inscription daté et signé
- - Certificat médical obligatoire pour toute nouvelle licence (valable 3 ans) avec mention obligatoire apte à la pratique du judo en compétition
- - Si certificat médical donné l'année précédente remplir le questionnaire de santé que vous trouverez sur notre site internet : [www.judoclub-neufchateau.fr](http://www.judoclub-neufchateau.fr) (si vous avez répondu non à toutes les questions, nous rendre l'attestation QS sport datée et signée)
- - Judoka muni d'un passeport le faire valider auprès du médecin traitant
- - Les cotisations sont annuelles et payables d'avance en 3 versements

**1er encaissement en septembre ( licence + premier trimestre)**

**2ème encaissement en janvier ( deuxième trimestre)**

**3ème encaissement en avril (troisième trimestre )**

Merci d'avance  
Sportivement,

Rémi  
BERNARDO

**Bulletin d'inscription**

**NOM :** .....

**PRÉNOM :** .....

**DATE DE NAISSANCE :** .....

**CEINTURE :** .....

**ADRESSE :** .....

**TÉLÉPHONE FIXE :** .....

**PORTABLE :** .....

**ADRESSE MAIL :** .....

**L'adresse mail est impérative pour optimiser notre communication et vous faire passer les informations le plus rapidement possible**

**Autorisation parentale**

Je soussigné. ....

**Père**

**Mère**

**Représentant légal**

autorise le représentant du club à prendre les dispositions nécessaires pour mon enfant en cas d'accident survenu en mon absence lors d'entraînement ou compétitions.

**OUI**

**NON**

J'autorise mon enfant à pratiquer le judo et à participer aux diverses compétitions.

**OUI**

**NON**

**Droit à l'image**

J'autorise le club à utiliser des photos ou vidéos de mon enfant ayant pour but de promouvoir le club ou mettre en avant les résultats des compétitions ( site internet du club, calendrier, facebook, journaux ...), ceci à titre gracieux.

**OUI**

**NON**

**Signatures :**

*" J'ai lu et j'accepte le règlement du club "*



# RÈGLEMENT CLUB

## RÈGLEMENT DU JUDO CLUB NEUFCHATEAU CHATENOIS LIFFOL

**Art 1 :** Les cotisations sont annuelles et payables d'avance en 3 versements. Toute absence ou arrêt de la pratique devra être signalé par écrit.

**Art 2 :** Tout licencié n'ayant pas réglé sa cotisation pourra se voir interdire l'accès à la salle et aux tatamis.

**Art 3 :** Toute absence prolongée pour raison médicale devra être confirmée par un certificat médical. Aucune remise de cotisation ne sera remboursée (sauf sur présentation d'un certificat médical).

**Art 4 :** Un certificat médical est obligatoire ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs à l'inscription.

**Art 5 :** Ne laissez jamais votre enfant seul devant la porte si un responsable n'est pas encore arrivé.

**Art 6 :** Toute attitude négative, manque de respect, manque d'hygiène, est passible d'une résiliation pour la saison en cours. Le Comité peut en prendre la décision et refuser l'accès aux tatamis dans ce cas aucun remboursement sera effectué.

**Art 7 :** Le nettoyage du dojo est assuré par les associations utilisatrices.

**Art 8 :** Chaque membre du club est tenu de respecter le matériel du dojo.

**Art 9 :** Pour des raisons d'hygiène et de propreté, il est strictement interdit de marcher pieds nus en dehors des tatamis. Le judogi doit être propre et le pratiquant doit être dans un parfait état de propreté.

**Art 10 :** Les bijoux, (bracelets, montres, boucles d'oreilles, etc) ainsi que les lunettes sont interdits sur le tatami.

**Art 11 :** Dans l'enceinte du dojo, il est demandé aux judokas, aux parents et aux professeurs de respecter le code moral du judo à savoir Politesse, Courage, Sincérité, Honneur, Modestie, Respect, Contrôle de soi et Amitié.

**Art 12 :** Le club décline toute responsabilité dans les accidents qui pourraient survenir en dehors des heures d'entraînement, avant et après chaque entraînement et en cas de vol dans les vestiaires ou dans le dojo.

**Art 13 :** Les entraînements sont assurés par José SANTAMARIA, diplômé d'État, ceinture noire 6ème Dan, Mr LOUIS Marc, ceinture noire 2ème Dan titulaire du BPJEPS Judo et Adrien MULLER ceinture Noire 1er Dan et titulaire du BPJEPS judo. En cas d'absence, un judoka ceinture noire assurera le cours en accord avec les entraîneurs et le président.

**Art 14 :** Seuls les frais de déplacement aux compétitions officielles nationales, internationales et qualificatives pour ces phases sont remboursés. Le remboursement des frais de déplacements aux compétitions internationales sont soumis à l'accord du comité. Le compétiteur sera dans l'obligation de remplir le formulaire de frais qui se trouve sur le site du club, accompagné des justificatifs pour percevoir son remboursement.

**Art 15 :** Toute inscription au club sera faite en connaissance et en acceptation du présent règlement.

### INFORMATIONS AUX COMPÉTITEURS

Pour chaque rentrée dans une structure (Pôle), 300 euros offerts pour votre pack sport (avec justificatif) pour la saison sportive complète et à condition de continuer de s'entraîner au club et de le représenter dignement.

- **Tout stage, tournoi de ligue ou de fédération sera pris en charge par le club (avec justificatif à fournir)**
- **Pour tout stage, tournoi ou formation, le comité statuera au préalable, à condition d'en avoir fait la demande.**
- **Pour assurer un encadrement lors de chaque manifestation et compétition, un ou des responsables du club seront à vos côtés.**
- **Un transport collectif pourra être mis en place et garantira le déplacement des compétiteurs.**
- **Des frais de déplacements pourront être attribués à condition d'assurer un covoiturage et d'en faire la demande ou, pour les personnes imposables, les frais de déplacement peuvent être déduits des impôts en établissant la liste des frais et la faire valider par le président du club.**

Toutes ces conditions seront respectées tant que nos partenaires resteront généreux et reconnaissants.